



(1) Le  $\equiv$  a son appendice à droite.

(2) Partout dans ce texte les doigts sont détaillés comme  $\equiv$  mais restent serrés l'un contre l'autre comme dans le  $\equiv$  habituel.

(3) Le lien supérieur est droit et penché en avant, comme dans  $\equiv$  : mais le signe est allongé, comme  $\equiv$ .

(4) Le  $\equiv$  n'a pas d'appendice.

(5) Le  $\equiv$  est partout ici beaucoup plus large que haut (environ trois fois plus) et a cinq tiges principales (col. 2, 16, 65; il en a sept col. 50 *krkms*, et huit *ibid. qrgs*). Cf. le fac-similé du signe de la colonne 2 à la planche VI, n° 9.

(6) Le  $\equiv$  semble avoir un appendice, mais c'est une cassure accidentelle.

(7) Les signes  $\equiv$   $\equiv$  forment un seul cadrat. Cf. 4<sup>e</sup> partie.

(8) Ce qu'on pourrait prendre sur la photographie pour un pendent dans le dos, analogue à celui de Ptah  $\equiv$ , est en réalité la perruque tombante habituelle.

(9) Après *lrg* il n'y a pas de  $\equiv$  mais il paraît y avoir place pour  $\equiv$  en un seul cadrat serré de la sorte :  $\equiv$ .

(10) Dans ce texte, l'anse du bouclier et la main qui la saisit sont détaillées.

(11)  $\equiv$  est toujours détaillé dans ce texte.

(12) Le signe  $\equiv$  est détaillé ici seulement (fac-similé, pl. VI, n° 8); remarquer entre autres le filet qui entoure le vase à lait.

(13) Il ne semble pas y avoir de différence de forme entre cet oiseau (*iq*) et l'oiseau  $\equiv$  (col. 1, 8, etc.); mais ce dernier a les ailes détaillées.

(14) La disposition des pattes du lion passant n'est pas la disposition habituelle au dessin égyptien.

(15) Partout dans ce texte, les détails de l'aile et du cou du  $\equiv$  sont indiqués.

(16) La main de  $\equiv$  ne touche pas directement la bouche.

(17)  $\equiv$  est toujours détaillé dans ce texte.

(18) Le signe  $\equiv$  a bien une pointe à droite.



Collation de M. Gardiner : (1) Sûr. — (2) Traces de —. — (3) Probable. — (4) Traces. — (5) Traces. — (6) Traces de —. — (7) Quelques traces de tous ces signes. — (8) Traces rouges illisibles. — (9) Restitution sans doute trop longue. — (10) Vagues traces.

On peut sans doute, au début, restituer  au lieu de .

Ce colophon, qui est du type des colophons ramessides, donne :

1° Une date suivie du protocole de Ramsès II. D'après Erman cette date ne peut se référer au règne de ce souverain, étant donné, d'une part, que le scribe Pentaour a vécu sous Méneptah (son autre copie, Sallier I, est datée de l'an 10 de ce roi), et d'autre part, qu'il n'y a, après *smw*   , de place que pour le quantième, sans le   qui sert à introduire normalement le protocole après une date (*Die ägyptischen Schülerhandschriften*, p. 12). Mais la collation de M. Gardiner indique, après , un  probable. Il faut donc lire *smw* avec  comme déterminatif, sans quantième, et traduire : « Cette composition [a été faite] en l'an 9, 2<sup>e</sup> mois d'été, pour le roi Ramsès II ». Il semble donc bien s'agir d'une date du règne de ce roi, sans doute celle de la composition du poème.

2° *l'explicit feliciter.*

3° La mention des maîtres(?) qui ont dirigé le travail :

- a) Un chef archiviste du Trésor<sup>(1)</sup>, peut-être *imn-m-in-t* comme dans Sallier I, 9, 9;
- b) Le scribe du Trésor *imn-m-wb-t*;
- c) Un autre scribe du Trésor.

4° La mention de l'auteur(?) de la copie, le scribe Pentaour.

<sup>(1)</sup> D'après ERMAN, *op. cit.*, p. 22, n. 1, il s'agit non d'un conservateur de vieux documents, mais d'un rédacteur de listes de propriétés du roi.